

TARIF MAINTIEN À DOMICILE 2023

Mise à jour le : 1^{er} JANVIER 2023



I – LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE (SERVICE PRESTATAIRE)

Depuis avril 2013, le coût horaire d'intervention pour l'aide à domicile et l'auxiliaire de vie est fixé notamment par

- Le Conseil Départemental du Morbihan pour ce qui concerne
 - l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) à 23.00 €
 - la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) à 23.00 €
 - l'aide sociale aux personnes de plus et moins de 60 ans ayant des ressources inférieures au plafond (AMPA et AMPH) à 23.00 €
 - l'ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne) à 26.00 €
- La CARSAT et certaines caisses de retraite en ce qui concerne l'heure d'aide à domicile pour les retraités correspondant à ce régime à 25.60 € (tarif annuel CNAV)
- La CPAM pour la MTP (Majoration Tierce Personne), allocation réservée aux titulaires d'une pension d'invalidité – allocation basée sur le tarif du CCAS présenté ci-dessous
- Le CCAS pour son tarif de base dit « tarif taux plein » à 26 €. Ce tarif est voté annuellement par le Conseil d'Administration du CCAS.

Le prix de revient pour le bénéficiaire est variable selon ses revenus.

C'est la notification de l'organisme financeur qui précise la durée de la prise en charge, sa participation financière et le montant à la charge du bénéficiaire.



II- LA LIVRAISON DE REPAS A DOMICILE POUR 2023

Le conseil d'administration du C.C.A.S réuni en séance en juin 2022 a adopté les tarifs de livraison de repas à domicile comme suit :

DESIGNATION	Tarif T.T.C. 2023
Prix du repas Vannetais	10,97€
Prix du repas aux extérieurs	11,32€

Le tarif extérieur s'applique aux usagers de St Avé et de Séné avec qui le CCAS de Vannes a conventionné – Application au 1^{er} janvier 2023.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

22, AVENUE Victor Hugo – BP 210

56006 VANNES cedex

Tel : 02 97 01 65 30 – Fax : 02 97 01 65 21

ccas@mairie-vannes.fr

maintien.domicile@mairie-vannes.fr